

AFFAIRE N° 32. - Contrat d'honoraires à passer avec Monsieur
HEBRARD, Architecte, pour la construction de 2 plateaux d'E.P.S. à
l'Ecole de la Source.

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer un contrat d'honoraires avec Monsieur HEBRARD, Architecte, pour l'étude et la surveillance de la construction de 2 plateaux d'Education Physique à l'Ecole de la Source de Saint-Denis.

Les honoraires seront calculés conformément au décret 49-165 du 7^e février 1949 modifié et complété par les décrets 56-461 du 5^e Mai 1956 et 61-336 du 4 Avril 1961.

- Le montant du marché est de 3 325 780 Frs CFA
- Les honoraires de l'Architecte HEBRARD sont de 166 268 Frs CFA
- La dépense totale est de 3 492 048 Frs CFA

Le financement se fera de la manière suivante:

- Subvention de la Jeunesse et des Sports par arrêté n° 3 111 bis du 22 Novembre 1965, modifiant l'arrêté 3 192 du 31 Décembre 1964, modifié par l'arrêté n° 1 700 du 4 Septembre 1965, fixant la dépense subventionnable à 5 000 000 de Frs CFA

Soit 80 % de 5 000 000 4 000 000 Frs CFA

La dépense étant de 3 492 048 Frs CFA

Le MAIRE. - Le financement étant ainsi intégralement assuré, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. TESSIER qui s'est abstenu./.

Approuvé
Saint-Denis, le 7 Mars 1968
P. le Maire
Le Secrétaire Financier
Signé : M. Tessier

Bon copie certifiée conforme
P. le Directeur des Affaires Financières
Signé : D. Haraux